



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fiche 2.1 - Écoles

**Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ?**

### 1. Information interne et externe

- Informer l'ensemble de l'équipe de circonscription et les partenaires (mairie, transports scolaires, péri-scolaire) des modalités de fonctionnement
- Informer les parents
- Concertation au niveau des instances de l'école (conseil d'école).

### 2. Volet RH

- Identifier les personnels indisponibles pour assurer la continuité pédagogique à distance
- Faire un point de situation avec l'IEN (besoins de remplacements).

*Comment :*

- *Enquête "sondage" téléphonique pour un état des lieux humain : bilan des personnels en capacité d'assurer leur activité et des personnels à accompagner, bilan des familles concernées ;*

### 3. Accompagnement et renforcement pédagogiques

- Identification des élèves en situation de « déconnexion numérique » : absence d'équipement ou disponibilité insuffisante, difficultés de connexion.
- Vérification des coordonnées (téléphone, adresses mail) des parents
- Détection par les enseignants des élèves très fragilisés et signalement pour une prise en charge rapide. Les personnels de santé et les RASED pourront être mobilisés.
- Suivi précis de la « non-réponse » **dès le premier jour**